

ACTION URGENTE

UNE AVOCATE DU DAGHESTAN HARCELÉE PAR LES AUTORITÉS

Au Daghestan, en Russie, une avocate doit répondre d'accusations portées contre elle par des membres des forces de l'ordre après qu'elle eut déclaré avoir été rouée de coups par la police. Le 30 septembre, des restrictions sur ses déplacements lui ont été imposées, ce qui l'empêche de se rendre à Moscou et d'obtenir les assistances médicale et juridique complètes dont elle a besoin.

Sapiat Magomedova, 31 ans, est avocate pénaliste à Khassaviourt, dans le Caucase du Nord (Russie). Elle travaille sur des affaires portant sur de graves violations des droits humains qui auraient été commises par des membres des forces de l'ordre.

Sapiat Magomedova a décrit la manière dont elle a été rouée de coups par des policiers le 17 juin 2010 et chassée de force de l'antenne de police de la ville de Khassaviourt, où elle était allée voir un de ses clients qui y avait été placé en détention. Amnesty International a eu accès à des dossiers médicaux confirmant que Sapiat Magomedova souffrait d'une commotion cérébrale, d'une autre commotion à la poitrine et d'ecchymoses. Après l'agression dont elle a été victime, une information judiciaire a été ouverte contre l'avocate pour « outrage à des représentants des pouvoirs publics dans l'exercice de leurs fonctions ». Un dossier avait déjà été monté contre elle pour le même motif en 2008, après qu'elle eut porté plainte auprès du parquet de Khassaviourt parce que des enquêteurs l'avaient menacée.

Les restrictions auxquelles elle est soumise en matière de déplacements depuis le 30 septembre empêchent Sapiat Magomedova de se rendre à Moscou, où elle recevait des soins réguliers pour ses blessures et obtenait le soutien, notamment juridique, d'organisations de défense des droits humains moscovites à propos de l'enquête dont elle fait l'objet. Elle pense que ces limitations sur ses déplacements ont pour but d'éviter qu'elle participe à des activités médiatiques ou liées aux droits humains à Moscou.

Bien qu'une enquête sur la police ait été ouverte à la suite de l'agression dont Sapiat Magomedova a été victime en juin, l'avocate pense que les investigations ne seront pas menées avec efficacité et impartialité tant que des enquêteurs locaux seront aux commandes. Elle a parlé à Amnesty International d'un certain nombre de graves violations de procédure, d'éléments de preuve forgés de toute pièce et de pressions politiques exercées sur la personne chargée d'enquêter. Le responsable du Comité d'enquête à Moscou pourrait faire passer cette enquête sous la juridiction des autorités fédérales. Il peut également ordonner la levée des restrictions dont elle fait l'objet et faire en sorte que ses agresseurs soient suspendus de leurs fonctions pour toute la durée de l'enquête.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en russe ou dans votre propre langue) :

- demandez que soient immédiatement levées les restrictions qui pèsent sur les déplacements de Sapiat Magomedova ;
- insistez pour que l'enquête menée sur la base des allégations de Sapiat Magomedova et les deux enquêtes menées sur la base des accusations portées contre elle passent sous la juridiction des autorités fédérales et ne soient plus du ressort d'enquêteurs du Daghestan ;
- priez instamment les autorités de veiller à sa sécurité et de suspendre ses agresseurs présumés de leurs fonctions jusqu'à ce qu'une enquête exhaustive, indépendante et impartiale ait été menée.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 17 NOVEMBRE 2010 À :

Responsable du Comité d'enquête :

Aleksandr I. Bastrykin
Investigation Committee
Tekhnicheskii pereulok, dom 2, Moscow
105005, Russian Federation
Fax : +7499 265 97 75 (ou +7 499
265 90 77)

Formule d'appel : *Dear Mr Chairman, /
Monsieur,*

Copies à :

Responsable du Comité de sécurité :
Vladimir A. Vasiliev
State Duma Committee for Security
Okhotny Ryad 1, Moscow 103265
Russie

Fax : +7 495 692 95 75

Courriel : vasiliev-site@yandex.ru
Formule d'appel : *Dear Mr Chairman, /
Monsieur,*

Chambre des avocats du Daghestan

Boris N. Aguzov
Ul. Daniyalova 18, Makhachkala
367012, Republic of Dagestan, Russie
Fax : +7 8722 67 06 46

Formule d'appel : *Dear Mr Aguzov, /
Monsieur,*

Pour tous les numéros indiqués ci-dessus, envoyez des fax durant les heures de bureau (TU +4). Si quelqu'un décroche, dites clairement « FAX ».

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Russie dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UNE AVOCATE DU DAGHESTAN HARCELÉE PAR LES AUTORITÉS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Sapiat Magomedova est membre du regroupement d'avocats « Omarov et associés », à Khassaviourt, connu pour son travail sur certaines des affaires de violations des droits humains les plus difficiles au Daghestan, notamment sur des disparitions forcées, des actes de torture et des exécutions extrajudiciaires présumés. À plusieurs reprises, Sapiat Magomedova a déclaré que certains enquêteurs avaient outrepassé leur autorité, exercé des pressions sur ses clients, tenté de falsifier des documents officiels et essayé de l'empêcher de travailler sur ces affaires. Amnesty International a pu consulter des copies des plaintes officielles détaillées remises par Sapiat Magomedova au responsable du Comité d'enquête auprès du parquet général de Russie et à d'autres responsables. L'organisation estime que les deux enquêtes menées sur la base des accusations portées contre elle et celle menée dans le cadre de la plainte qu'elle a déposée pourraient ne pas être complètes, indépendantes et impartiales, à moins d'être confiées aux autorités fédérales plutôt qu'à celles du Daghestan. Des requêtes ont été introduites devant la Cour européenne des droits de l'homme pour quatre des affaires sur lesquelles Sapiat Magomedova a travaillé. Trois ont été jugées recevables, chacune portant sur de graves violations des droits humains qui auraient été commises par des enquêteurs.

Les poursuites contre Sapiat Magomedova ont été engagées pour outrage à des représentants des pouvoirs publics dans l'exercice de leurs fonctions (article 319 du Code pénal russe), une infraction passible d'une amende ou d'une peine pouvant aller jusqu'à six mois de « redressement par le travail ». Si elle venait à être condamnée, Sapiat Magomedova se verrait également retirer sa licence d'avocate. Les restrictions qui lui sont imposées en matière de déplacements l'empêchent de se rendre à Moscou, où elle suivait un traitement médical pour ses blessures qu'elle a dû interrompre afin de retourner à Khassaviourt pour des raisons familiales. Pendant son séjour à Moscou, Sapiat Magomedova a été le centre d'une attention considérable de la part des médias. Elle a notamment participé à une émission télévisée, ce qui a amené le public à prendre conscience des violations des droits humains au Daghestan.

Le 17 juin 2010, Sapiat Magomedova s'est rendue à l'antenne de police de la ville de Khassaviourt pour voir l'un de ses clients, qui avait été arrêté plus tôt dans la journée. L'avocate a déclaré à Amnesty International qu'un policier l'avait empêchée de voir son client tandis que le responsable du poste de police ordonnait qu'elle soit « jetée dehors ». Elle a alors été rouée de coups par des agents de police et a perdu connaissance. Un collègue de Sapiat Magomedova a appelé une ambulance à deux reprises mais les secours n'ont pas été autorisés à pénétrer dans les locaux de l'antenne de police. Les ambulanciers ont dû être appelés une troisième fois et ont pris l'avocate en charge à l'extérieur du poste de garde, ce qui a encore retardé le moment où Sapiat Magomedova a pu bénéficier de soins médicaux. Selon certaines informations, les médecins qui l'ont auscultée à Khassaviourt auraient refusé de noter des informations sur ses blessures de crainte de subir des représailles et ils l'auraient autorisée à quitter l'hôpital en lui remettant seulement une brève lettre de référence médicale. Elle a été hospitalisée dans une autre ville avant d'être transférée dans un hôpital de Moscou. Amnesty International a eu accès à des dossiers médicaux montrant que les blessures de Sapiat Magomedova correspondent à ses déclarations.

Amnesty International est préoccupée par le fait que Sapiat Magomedova pourrait être prise pour cible en raison de ses activités légitimes en tant qu'avocate. Selon le principe 16 des Principes de base relatifs au rôle du barreau, « [les] pouvoirs publics veillent à ce que les avocats a) puissent s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue ; b) puissent voyager et consulter leurs clients librement, dans le pays comme à l'étranger ; et c) ne fassent pas l'objet, ni ne soient menacés de poursuites ou de sanctions économiques ou autres pour toutes mesures prises conformément à leurs obligations et normes professionnelles reconnues et à leur déontologie ». Le principe 17 ajoute : « Lorsque la sécurité des avocats est menacée dans l'exercice de leurs fonctions, ils doivent être protégés comme il convient par les autorités. »

AU 219/10, EUR 46/037/2010, 7 octobre 2010

